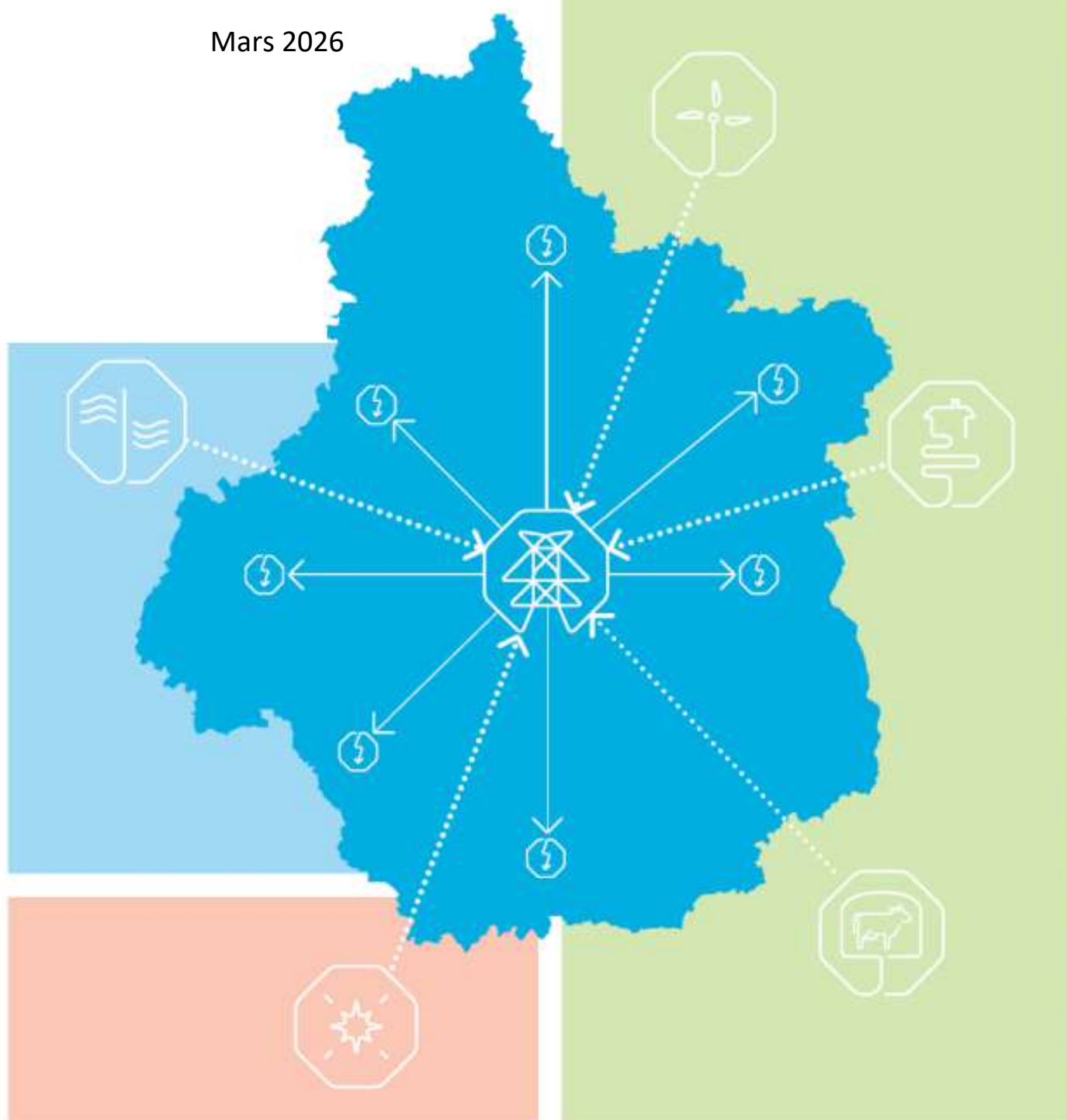


REVISION DU SCHEMA REGIONAL DE RACCORDEMENT AU RESEAU DES ENERGIES RENOUVELABLES (S3REnR) DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Éclairage à Madame la Préfète de la région Centre-Val de Loire

Mars 2026



SOMMAIRE

1. Préambule – objectif du document d'éclairage	3
2. Etapes constitutives de la révision d'un S3REnR.....	3
3. Etat des lieux du parc de production renouvelable de la région Centre-Val de Loire	3
4. Etat des lieux du S3REnR de la région Centre-Val de Loire	4
5. Capacité des gestionnaires de réseau à produire des offres raccordement en Centre-Val de Loire	6
6. Données d'entrée et constitution des scénarios de gisements consolidés	8
7. Analyses réalisées en vue de la révision du schéma de la région Centre-Val de Loire	10
7.1. Méthode d'étude pour cet éclairage	10
7.2. Résultat des études préliminaires pour un scénario à 5,1 GW.....	10
7.3. Eclairage sur l'enjeu de spatialisation des gisements EnR.....	11
7.4. Eclairage sur le réseau de grand transport	13
8. Synthèse et conclusion	14
9. Annexe 1 : Méthodologie de spatialisation du gisement HT	16

1. Préambule – objectif du document d'éclairage

Le document s'inscrit dans le processus de révision du S3REnR de la région Centre-Val de Loire.

Il met à disposition les premières analyses relatives aux besoins d'investissement dans les réseaux publics d'électricité, qui permettront d'atteindre les ambitions de raccordement des énergies renouvelables (EnR) terrestres identifiées au niveau régional.

Sur la base du document d'éclairage, la préfète fixe la capacité globale de raccordement du S3REnR.

2. Etapes constitutives de la révision d'un S3REnR

La Figure n°1 présente les étapes et jalons majeurs de mise en œuvre de la révision d'un S3REnR.

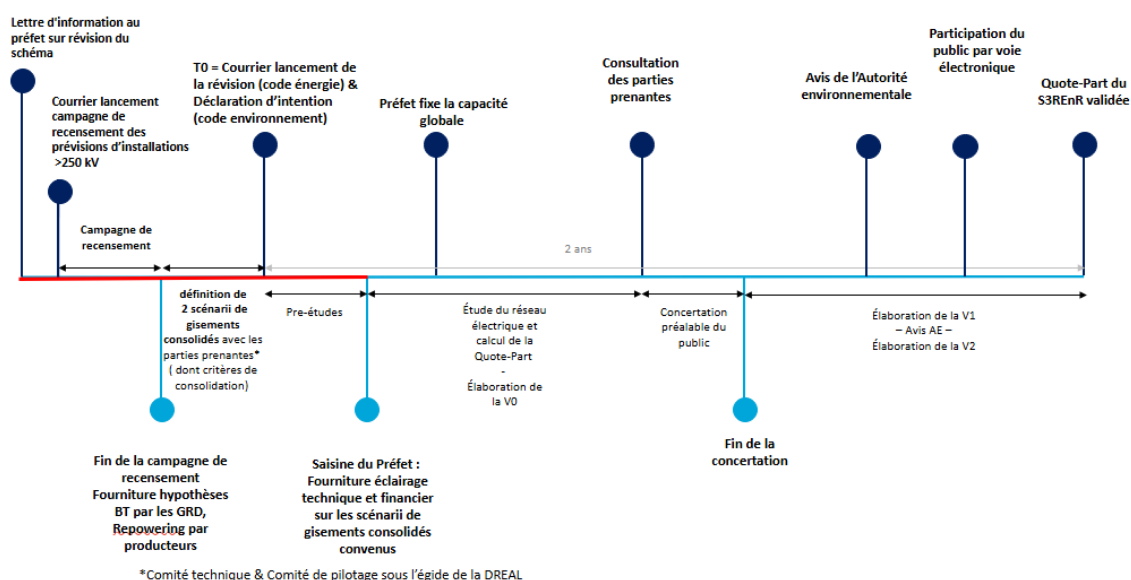


Figure 1 : planning indicatif de la révision d'un S3REnR

3. Etat des lieux du parc de production renouvelable de la région Centre-Val de Loire

Les installations de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables sont principalement concentrées sur le nord de la région pour l'énergie éolienne et réparties sur l'ensemble du territoire pour l'énergie solaire.

Le parc de production électrique issue d'énergies renouvelables en service dans la région Centre-Val de Loire était constitué à fin novembre 2025 d'environ 3,6 GW décomposés comme suit :

- 1,7 GW d'éolien terrestre ;
- 1,7 GW de solaire photovoltaïque ;
- 0,1 GW d'hydraulique ;
- 0,1 GW de bioénergies.

Ce parc connaît une dynamique de développement rapide avec 480 MW raccordés en 2025 (à fin novembre) soit une augmentation de plus de 15% du parc installé par rapport au début de l'année 2025.

Pour les scénarios discutés dans la suite du document, seules les filières photovoltaïque et éolien terrestre ont été prises en compte, considérant leur importance dans la répartition régionale, et la faible dynamique des autres filières.

4. Etat des lieux du S3REnR de la région Centre-Val de Loire

Le S3REnR en vigueur de la région Centre-Val de Loire, approuvé en mars 2023, puis adapté en février 2025, dispose d'une capacité globale de raccordement de 4,9 GW d'énergies renouvelables sur le réseau pour une quote-part de 69,04 k€/MW en 2025.

La somme des installations de production d'énergie électrique renouvelable en service et en file d'attente est de 8,2 GW à fin novembre 2025.

A fin 2025, le taux de remplissage du schéma est de 98%, en prenant en compte l'entrée en vigueur de l'adaptation en février 2025 et la somme des installations en service et en file d'attente.

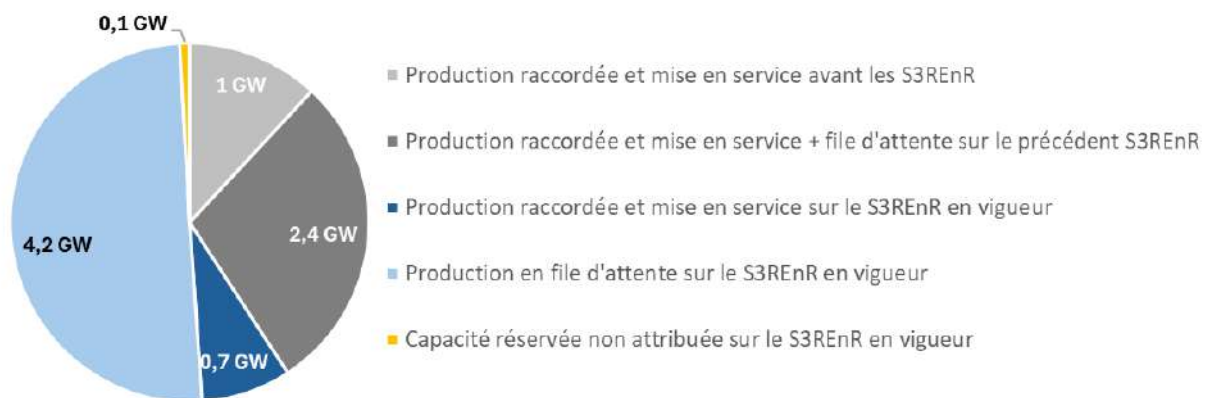


Figure 2 : Répartition des 8,2 GW d'EnR de la région Centre-Val de Loire à fin novembre 2025

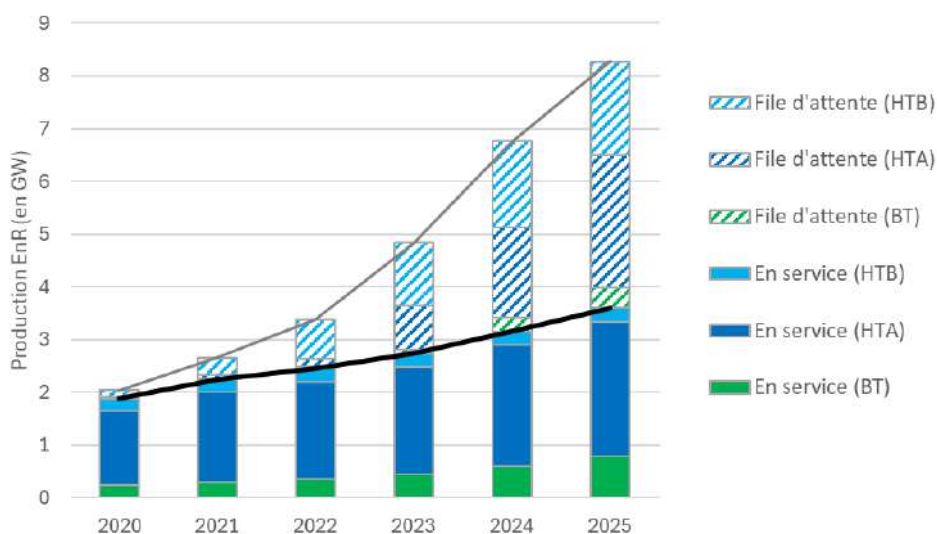


Figure 3 : Evolution annuelle des EnR en région Centre-Val de Loire à fin novembre 2025 (pour l'abscisse : date de mise en service pour les projets en service et date d'entrée en file d'attente pour les projets encore en file d'attente)

Compte tenu de la dynamique d'entrée en file d'attente et de mise en service des installations EnR, ainsi que du taux de remplissage du schéma, RTE et la DREAL ont décidé de lancer la révision du S3REnR de la région Centre-Val de Loire. Le lancement de la révision a été notifié le 14 avril 2025 par courrier adressé à la préfète de région. Préalablement, une campagne de recensement du gisement des installations de productions EnR de la région s'est déroulée du 25 septembre 2024 au 17 février 2025.

Au cours du deuxième semestre 2025, un important travail a été mené avec la DREAL pour qualifier au mieux les projets en file d'attente HTB (projets EnR ayant sécurisé leur accès au réseau public de transport).

Ce chantier a été conduit en croisant, pour chaque projet, les informations concernant l'obtention d'un mécanisme de soutien financier public, d'une offre de raccordement au réseau et des autorisations administratives du projet. L'obtention de ce « triple sésame » est un indicateur important quant à la maturité d'un projet EnR.

En Centre-Val de Loire, parmi les 20 projets EnR qui ont contractualisé leur accès au réseau de transport d'électricité (RTE), aucun d'eux n'a sécurisé à la fois ses autorisations administratives et un dispositif de soutien financier. 4 projets ont finalisé leur instruction administrative et 7 projets sont en cours d'instruction ; aucun n'est lauréat d'un appel d'offres CRE.

En conclusion, les travaux d'analyse de la file d'attente HTB en région Centre-Val de Loire montrent qu'environ 1,7 GW de capacité d'accès au réseau est réservée par des projets EnR qui sont aujourd'hui encore incertains, ce qui peut nuire à la mise en service d'autres projets EnR. En effet, « premier demandeur, premier servi » est la règle qui s'applique actuellement aux demandes de raccordement.

5. Capacité des gestionnaires de réseau à produire des offres raccordement en Centre-Val de Loire

Au sein d'un S3REnR, l'épuisement de la capacité réservée sur un poste n'est pas nécessairement synonyme d'impossibilité de raccordement, grâce au mécanisme des transferts de capacités entre les postes de la région. Néanmoins, pour certains postes identifiés dans la région, les gestionnaires de réseaux ne peuvent plus réaliser de transfert de capacité, et par conséquent ne sont plus en mesure de proposer des offres de raccordement aux porteurs de projets.

La carte ci-dessous présente la capacité de l'ensemble des postes du S3REnR Centre-Val de Loire à accueillir des projets EnR. Elle prend en compte la capacité des réseaux à réaliser ou non des transferts de capacité réservée pour accueillir des nouveaux projets.

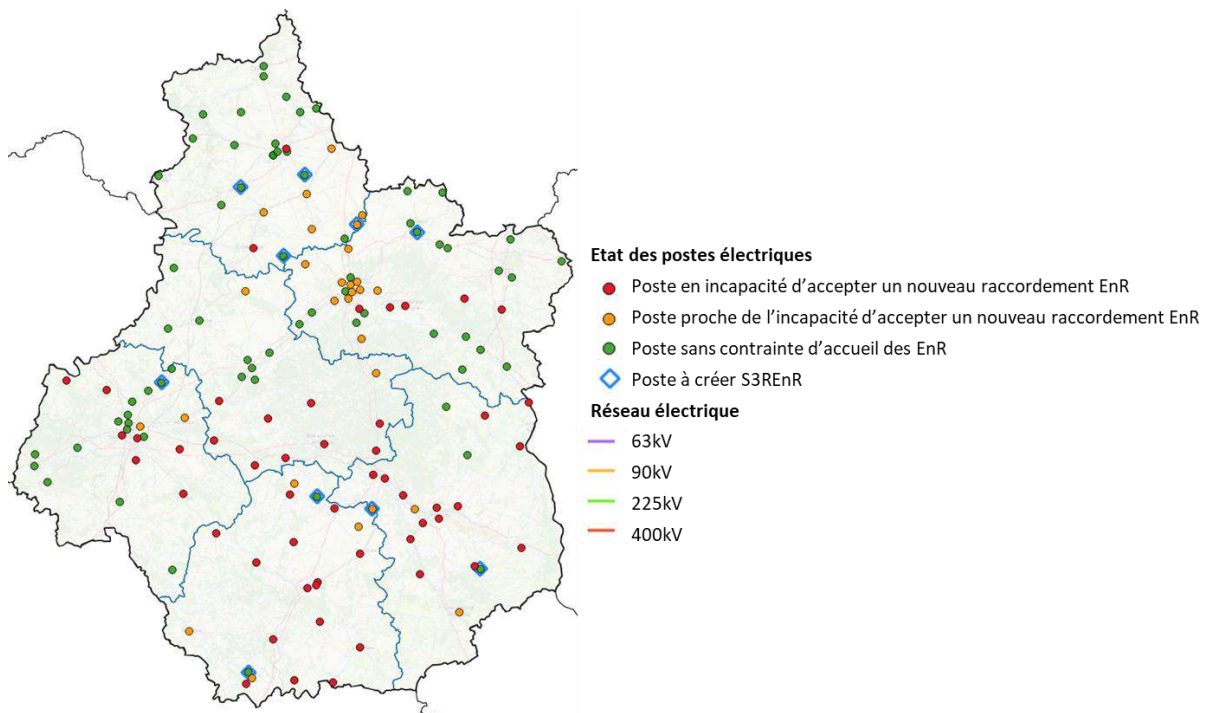


Figure 4: Capacité des postes de la région à accueillir de nouveaux projets EnR

En Centre-Val de Loire, 74 postes ont la capacité d'accueillir des EnR sans contrainte (à fin novembre 2025). 52 postes sources ne sont plus en mesure de le faire.

La logique des S3REnR repose sur la consommation progressive de la capacité réservée du schéma par les projets EnR entrés en file d'attente puis mis en service. Néanmoins, et c'est notamment le cas pour les projets HTB, les projets peuvent « réserver » cette capacité très en amont de leur mise en service en entrant en file d'attente. Dès lors, cette capacité n'est plus disponible au titre du schéma, alors que la mise en service des projets EnR ayant sécurisé cette capacité peut être incertaine.

Le terme de « saturation contractuelle » peut alors être évoqué. Dans cette situation, il convient de s'interroger sur la capacité des projets en file d'attente à produire effectivement de l'énergie rapidement ; dans le cas contraire, ils bloquent artificiellement de la capacité et la saturation du réseau devient durablement fictive.

La carte ci-dessous présente, pour les postes de la région Centre-Val de Loire qui ne sont plus en mesure de raccorder des nouveaux projets EnR, la proportion de projets effectivement en service par rapport au total de projets qui consomment de la capacité réservée sur le poste.

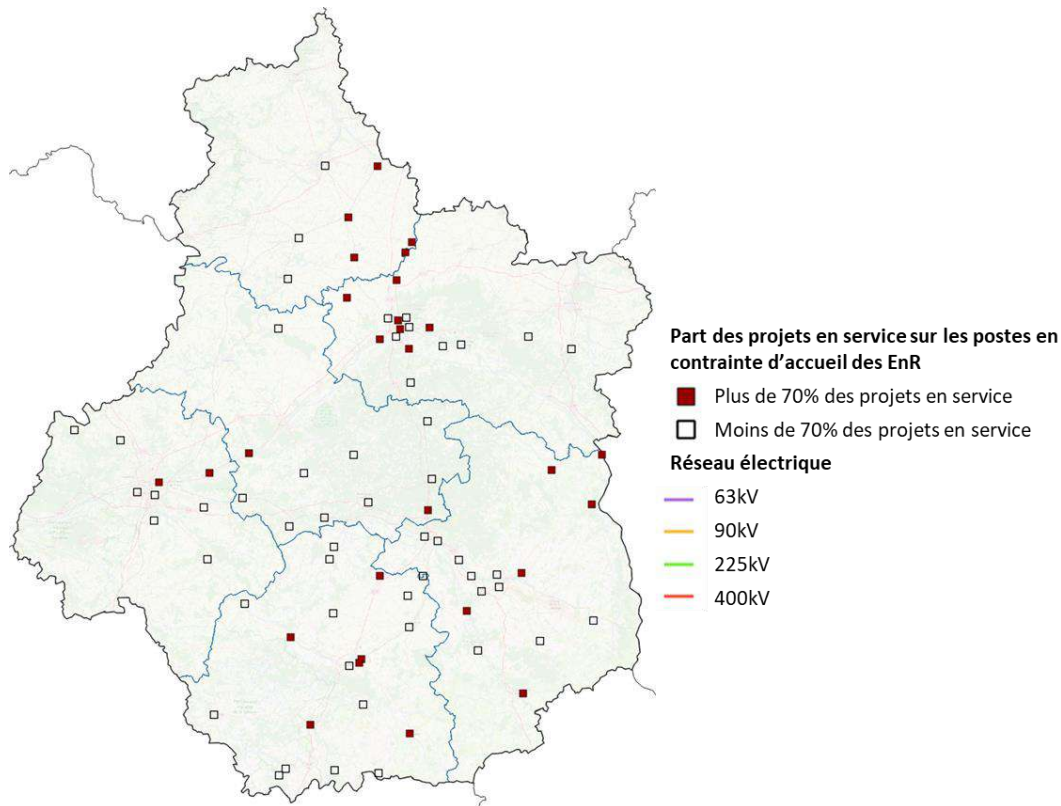


Figure 5 : Part des projets en service sur les postes en contrainte d'accueil des EnR

À fin novembre 2025, le taux de concrétisation des projets (mises en service effectives des projets EnR) était inférieur à 70% pour environ deux tiers des postes « saturés contractuellement » en région Centre-Val de Loire.

En conclusion, en Centre-Val de Loire, sur de nombreux postes sources où les gestionnaires de réseaux ne peuvent plus proposer d'offres de raccordement, l'analyse approfondie de la liste des projets en file d'attente peut constituer un levier pertinent pour dégager des capacités de raccordement supplémentaires.

6. Données d'entrée et constitution des scénarios de gisements consolidés

Les travaux préparatoires en amont du lancement de la révision ont permis de recueillir, pour un horizon 2040 :

- Les projets d'installations de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables et de « repowering » éolien déclarés dans la plateforme AERO ;
- Les gisements basse tension fournis par les gestionnaires de réseau de distribution.

La méthode de traitement de ces gisements est détaillée en annexe 1 du présent document d'éclairage. Cette méthodologie, coconstruite avec la DREAL et validée en comité technique, permet une qualification des gisements qui seraient a priori les plus réalistes pour une zone donnée.

Les travaux réalisés avec les services de l'Etat, la DREAL, et en comité technique, ont abouti à deux scénarii validés par vos services et présentés dans le courrier de lancement de la révision. Ces scénarii s'établissaient comme suit :

- Un scénario de 7 GW : composé de 2,2 GW de gisement sur la basse tension et de 4,8 GW de gisement sur la haute tension (incluant le repowering) ;
- Un scénario de 12 GW : composé de 2,2 GW de gisement sur la basse tension et de 9,8 GW de gisement sur la haute tension (incluant le repowering).

En considérant les capacités en service et en file d'attente à fin novembre 2025 de 8,2 GW, l'ajout de cette capacité supplémentaire implique une cible régionale d'accueil des EnR allant de 15,2 GW à 20,2 GW selon le scénario considéré.

Des travaux pilotés par la DGEC ont été menés au cours du dernier semestre avec les gestionnaires de réseau pour définir un scénario d'accélération du raccordement des énergies renouvelables à l'horizon 2040. Ce scénario permet d'atteindre 160 GW d'énergies renouvelables terrestres en France, soit un triplement des capacités. Cette cible est cohérente avec la fourchette haute de la PPE 3 publiée le 13 février 2026, prolongée de manière tendancielle à l'horizon 2040. Ce scénario, qui traduit une ambition forte de développement des énergies renouvelables terrestres, a fait l'objet d'une présentation spécifique aux fédérations de producteurs qui l'ont reçu favorablement. La déclinaison régionale de ces travaux, réalisée par la DGEC et présentée aux DREAL le 19 décembre 2025, conclut sur **une cible globale de 13,3 GW d'EnR en service à l'horizon 2040 pour la région Centre-Val de Loire.**

La somme des projets EnR en service et en file d'attente à fin novembre 2025 étant de 8,2 GW en Centre-Val de Loire, le **nouveau scénario étudié est ainsi de +5,1 GW pour atteindre la cible de 13,3 GW à l'horizon 2040.** La modification du scénario à étudier a été partagée avec la DREAL début janvier 2026.

La part de gisement basse tension à considérer est en cours de mise à jour avec les gestionnaires de réseau de distribution et fera l'objet d'échanges en comité technique pour la réalisation de la version initiale (V0) du schéma.

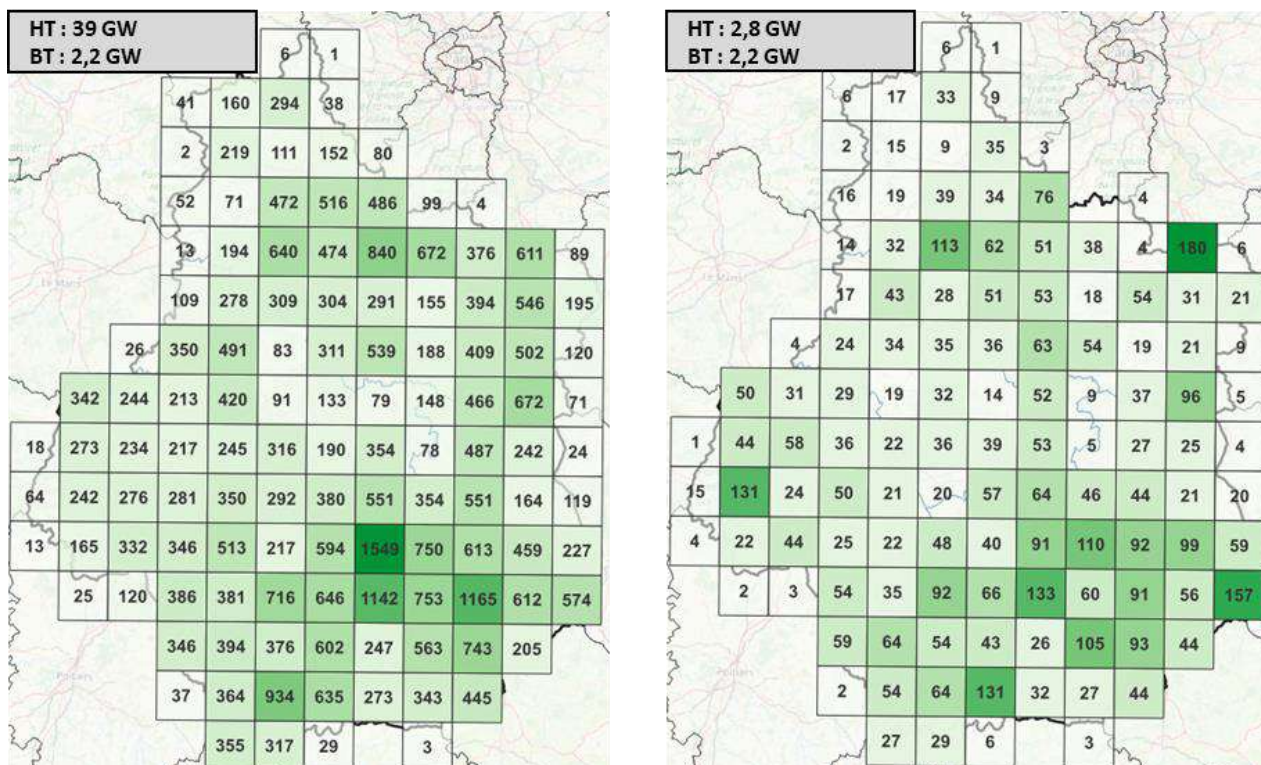


Figure 6 : Gisement d'EnR recensé (à gauche) et qualifié pour le scénario à 5 GW (à droite) selon la méthode détaillée en annexe et avec l'hypothèse d'un gisement basse tension à 2,2 GW

7. Analyses réalisées en vue de la révision du schéma de la région Centre-Val de Loire

7.1. Méthode d'étude pour cet éclairage

Sur la base du gisement de projets déclarés et retraités selon les critères détaillés en annexe 1, RTE a réalisé des premières études en vue d'éclairer les problématiques qui vont se poser durant le processus de révision. Les études ont été réalisées préalablement sur les scénarios à +7 GW et +12 GW puis adaptées pour éclairer l'impact d'un scénario à +5,1 GW.

En Centre-Val de Loire, à l'exception des quelques zones présentées sur la carte de la *Figure 8* (zones en jaune), des travaux sont nécessaires sur les réseaux électriques pour permettre l'accueil d'un volume important d'énergies renouvelables.

Le gisement recensé étant dispersé sur la région, de nombreux postes seraient nécessaires pour couvrir l'intégralité du gisement qualifié. Et la création de tous ces nouveaux postes créerait de la capacité d'accueil bien supérieure à la capacité cible recherchée, c'est-à-dire + 5,1 GW. Il va donc être nécessaire de hiérarchiser ces investissements. Les études plus détaillées à venir permettront d'éclairer cette sélection des futurs investissements sur les réseaux.

Lors du comité technique du 6 mai 2025, les parties prenantes du comité technique ont été sensibilisées sur la nécessaire hiérarchisation des ouvrages électriques à créer et ont participé à définir les critères à prendre en compte.

7.2. Résultat des études préliminaires pour un scénario à 5,1 GW

Il résulte des premières études faites par RTE que la quote-part du futur schéma approcherait les 140 k€/MW avec une incertitude à ce stade de $\pm 25\%$ (sans prise en compte du solde du schéma en vigueur). Cette fourchette d'incertitude reflète l'impact important de la localisation des futures infrastructures électriques qui sera in fine retenue.

Le solde du schéma devrait avoir un impact à la baisse sur la quote-part du schéma révisé. Le solde calculé à fin 2024 (sur la base des états techniques et financiers) avait un effet baissier sur la quote-part de l'ordre de -40 k€/MW. L'estimation de ce solde évoluera jusqu'à la fin de la révision du schéma, en cohérence avec les engagements qui seront pris concernant la création d'ouvrages électriques du S3REnR.

Les quotes-parts perçues et engagées sont à ce jour bien supérieures aux sommes dépensées et engagées par les gestionnaires de réseaux pour les ouvrages de création. En effet, les projets EnR ont demandé des raccordements préférentiellement sur les postes existants plutôt que sur les postes à créer. Par ailleurs, plusieurs investissements sont en cours d'instruction (concertation en cours) mais ne sont pas encore pris en compte dans le solde car ils ne sont pas « engagés » au titre de la Documentation Technique de Référence - DTR (aucune commande signée par les gestionnaires de réseau pour des fournitures de matériel ou des travaux).

7.3. Eclairage sur l'enjeu de spatialisation des gisements EnR

RTE a mené des analyses complémentaires concernant les enjeux de localisation des gisements qui servent d'hypothèse à l'élaboration du schéma.

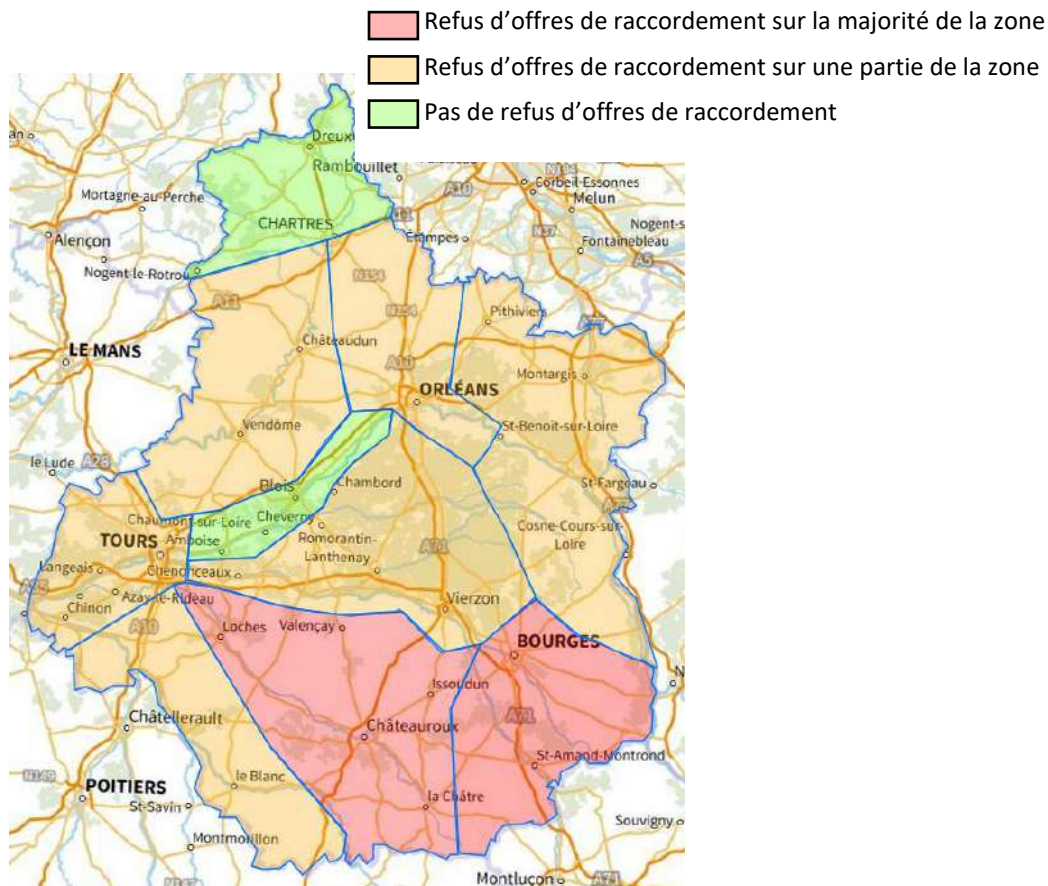


Figure 7 : Capacité d'accueil des EnR par zone de la région selon les informations disponibles de mi-2025

Ces analyses préliminaires seront complétées lors de l'instruction de la révision du schéma. Elles permettent néanmoins d'apporter un premier éclairage sur les enjeux associés à cette révision et les marges de manœuvre :

- **Même en considérant toute la file d'attente comme certaine, certaines zones de la région disposent encore de capacité technique disponible pour se raccorder.** Ces zones représentent des opportunités pour réduire le coût global du schéma et réduire les délais de raccordement (cf. figure 8). Ainsi, plus la révision du schéma intègrera les gisements de ces zones, plus l'impact sur la quote-part sera baissier.
- **Il existe un talon de travaux à réaliser pour accueillir les 5,1 GW d'EnR supplémentaires sur la région.** L'ordre de grandeur de ce talon d'investissement est de 700 M€.
- **Au-delà de ce talon de travaux, les coûts du schéma seront très fortement corrélés à la localisation du gisement retenu.**

- Dans certaines zones de la région (cf. zones jaunes sur la carte de la Figure 8), les réseaux électriques présentent des **caractéristiques favorables à l'accueil d'installations d'énergie renouvelable à moindre coût**. Ainsi en favorisant les gisements de ces zones, il est possible de réduire la quote-part et de réduire les délais de mise à disposition de la capacité. Pour les autres zones, l'accueil de nouvelles installations d'énergie renouvelable va nécessiter la création d'infrastructures électriques (cf. zones avec des dégradés de bleu sur la carte de la Figure 8). Plus les gisements de production seront retenus dans les zones foncées, plus les besoins d'investissement sur les réseaux seront conséquents et auront un effet haussier sur la quote-part. **L'enjeu pour cette révision est de définir avec les parties prenantes les zones de la région dans lesquelles investir en priorité**, en intégrant par exemple les zones d'accélération EnR et les zones en contraintes présentées dans la partie 5 du présent document.
- Compte tenu de la saturation des transformateurs Enedis, en lien avec les projets EnR en service et en file d'attente, des postes collecteurs dédiés au gisement basse tension seront nécessaires. **Le volume de gisement basse tension à prendre en hypothèse d'entrée pour la révision aura un impact important sur la localisation et le type des investissements réseau.**
- En région Centre-Val de Loire, conformément aux préconisations du SDDR, des **opportunités de mutualisation sur les infrastructures du réseau entre des nouveaux besoins de consommation et les perspectives de développement des EnR** devront être étudiées dans la révision du schéma.

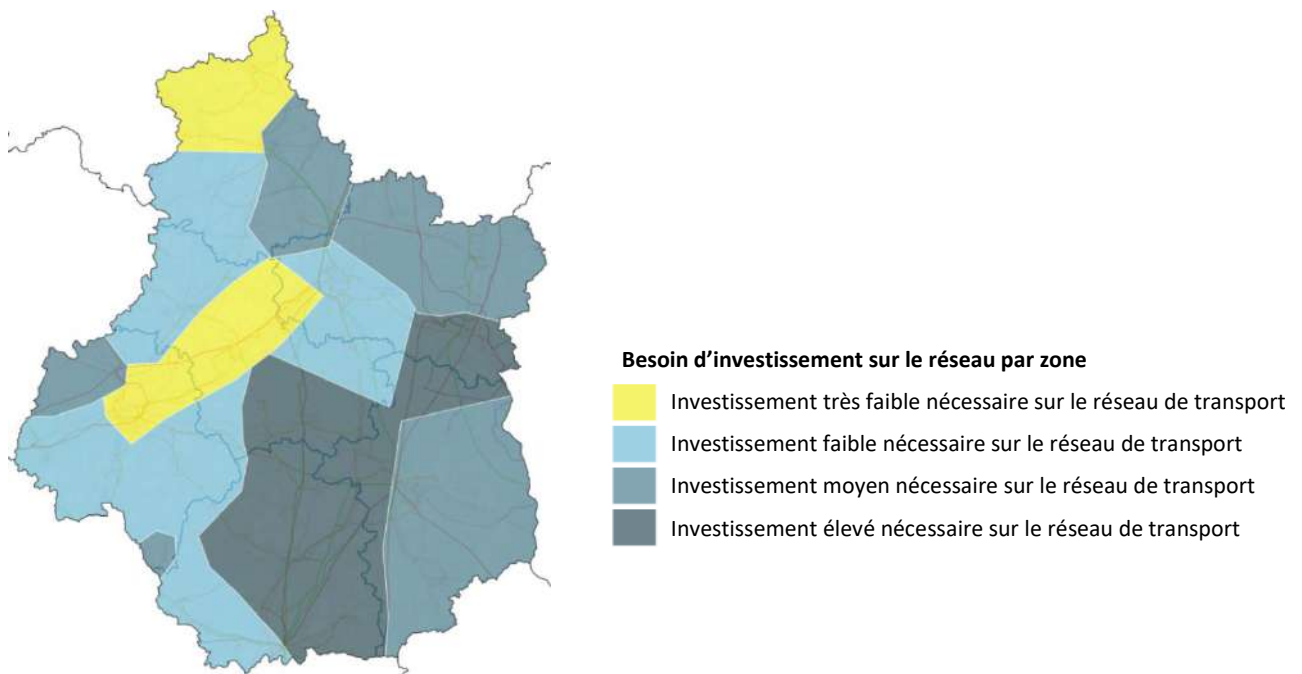


Figure 8 : représentation territorialisée des grandes « poches » d'ouvrages à considérer selon les premières études de RTE

7.4. Eclairage sur le réseau de grand transport

Les projets d'investissement sur le réseau de la région Centre-Val de Loire font partie des projets identifiés pour la phase 1 du renforcement du réseau de grand transport (THT) dans le SDDR 2025, soit d'ici 2030. Ces projets répondent à plusieurs besoins et constituent des opportunités pour accompagner le développement des énergies renouvelables terrestres.

Par ailleurs, RTE identifie des besoins de renforcement du réseau de grand transport de la région Centre-Val de Loire durant la période 2030-2040. A ce titre, les cibles EnR retenues dans le futur S3REnR de la région seront des données importantes pour prévoir le dimensionnement des futures infrastructures du réseau de grand transport en région Centre-Val de Loire.

RTE a déjà analysé l'impact sur le réseau de grand transport d'un scénario national à 160 GW de production renouvelable terrestre à l'horizon 2040 (situé entre les rythmes R3 et R4 du Bilan prévisionnel 2025 de RTE et correspondant à la fourchette haute de la PPE 3 publiée le 13 février 2026). Ce scénario intègre une cible de 13,3 GW d'énergies renouvelables terrestres en Centre-Val de Loire, soit +5,1 GW par rapport aux capacités en service et en file d'attente en novembre 2025. Les analyses mettent déjà en évidence un besoin important d'infrastructures supplémentaires pour le réseau de grand transport dans la région.

RTE considère donc qu'il est important de se focaliser à ce stade sur les infrastructures de réseau nécessaires pour atteindre une cible globale de 13,3 GW d'EnR en service à l'horizon 2040 pour la région Centre-Val de Loire.

8. Synthèse et conclusion

Les analyses menées par RTE mettent en évidence plusieurs éléments d'éclairage importants pour la révision du S3REnR Centre-Val de Loire :

- Les analyses menées avec la DREAL montrent qu'une part importante de la file d'attente HTB est incertaine. RTE considère qu'il est possible de changer la pratique qui consiste à intégrer l'ensemble de la file d'attente comme « certaine » dans les études de réseau. Il serait ainsi possible de réattribuer des capacités à des projets matures. Ce travail doit se poursuivre en parallèle de la révision du S3REnR ;
- Il existe un talon de travaux à réaliser pour accueillir les 5,1 GW d'EnR supplémentaires sur la région. L'ordre de grandeur de ce talon d'investissement est de 700 M€ ;
- Dans certaines zones de la région, les réseaux électriques présentent des caractéristiques favorables à l'accueil d'installations d'énergies renouvelables ;
- En considérant l'ensemble de la file d'attente et sans privilégier les zones les plus favorables du réseau pour accueillir les installations d'énergies renouvelables, la quote-part du futur schéma pourrait s'approcher des 140 k€/MW avec une incertitude de l'ordre de $\pm 25\%$. Cette estimation de quote-part n'inclut pas le solde du schéma en vigueur qui pour l'instant aurait un impact à la baisse sur cette quote-part ;
- Il y a des opportunités de mutualisation sur les infrastructures de réseau de la région Centre-Val de Loire, entre des nouveaux besoins de consommation et le raccordement des énergies renouvelables ;
- Le réseau de Centre-Val de Loire est une zone centrale pour le réseau de grand transport (THT) français. Il va faire l'objet d'importants investissements au titre de la phase 1 du programme de renforcement du SDDR, soit d'ici 2030. Ces investissements constitueront une opportunité pour l'accueil des énergies renouvelables. Les cibles retenues au niveau régional pour le développement des énergies renouvelables seront une donnée d'entrée importante pour définir les projets de renforcement de la phase 2 en Centre-Val de Loire, c'est-à-dire d'ici 2040. Une attention toute particulière devra être portée à la robustesse des hypothèses (tels que des gisements prospectifs EnR) qui feraient émerger des besoins de renforcement aérien du réseau 400 kV.

Compte tenu :

- des conséquences sur les réseaux à haute et très haute tension de scénarios à +7 GW et à +12 GW, qui amèneraient à une cible potentielle de 15,2 GW ou 20,2 GW,
- du besoin de garantir la cohérence avec les objectifs nationaux de l'Etat,
- du caractère incertain des projets en file d'attente pour se raccorder au RPT,

RTE préconise de fixer l'objectif du futur schéma pour se placer sur la trajectoire à 13,3 GW de production d'électricité issue d'énergies renouvelables en 2040. La capacité supplémentaire de raccordement correspondant à cette cible est de 5,1 GW.

Au regard de ces éléments et dans la continuité des chantiers engagés, RTE préconise de s'appuyer sur plusieurs leviers d'optimisation pour la poursuite de cette révision :

- **Le retraitement de la file d'attente**, afin de ne pas considérer comme certains, des projets en file d'attente qui ne se feront pas. Cela pourrait permettre dans certaines zones d'envisager des solutions techniques pour la création de capacités supplémentaires ;
- **La sélection par les parties prenantes du comité technique du S3REnR des infrastructures de réseau pertinentes et adaptées.** En effet, si le critère « réseau » ne peut pas et ne doit pas être l'unique critère à considérer, il s'agit néanmoins d'un levier d'optimisation efficace à considérer au même titre que d'autres critères (environnementaux, acceptabilité locale, etc.) et il semble possible d'identifier des zones qui satisfont ces différents critères.

Ce travail d'optimisation permettra de **diminuer l'emprise des futures infrastructures réseau sur le territoire et de réduire le coût du schéma pour la collectivité.** Le S3REnR ainsi optimisé proposera donc des **solutions attractives** qui par ailleurs offriraient de potentiels **gains sur les délais de mise à œuvre.**

9. Annexe 1 : Méthodologie de spatialisation du gisement HT

1. Sources de données utilisées pour estimer les puissances EnR électriques à raccorder

La répartition des gisements consolidés pour lesquels RTE fournit un éclairage technique et financier a été établie sur la base :

- de l'ensemble des éléments de planification territoriale des EnR à disposition, notamment la programmation pluriannuelle de l'énergie, et les objectifs EnR inscrits au Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires ainsi que de la dynamique de raccordement observée dans la région, c'est-à-dire de l'évolution de la puissance totale des installations de production EnR en service ou entrées en file d'attente pour un raccordement au réseau public. En effet, en vertu de l'article L. 342-3 du code de l'énergie, ces éléments doivent être pris en compte afin de définir la capacité globale de raccordement ;
- des demandes de raccordement précédemment reçues par les gestionnaires de réseau de transport et de distribution et en attente d'une offre de raccordement ;
- des données issues de la campagne de recensement qui s'est déroulée, conformément à l'article D. 321-17 du code de l'énergie, du 25/09/2024 au 17/02/2025 17:00, et pendant laquelle les producteurs ont déclaré, par l'intermédiaire d'une plateforme d'échange numérique sur le site RTE, les principales caractéristiques de leurs prévisions d'installation de production d'électricité à partir de sources d'énergies renouvelables de puissance supérieure à 250 kilovoltampères qui ne sont pas encore entrées en file d'attente¹ ;
- des estimations de la puissance totale des installations de production d'électricité à partir de sources d'énergies renouvelables susceptibles d'être raccordées en basse tension, fournies par les gestionnaires de réseau de distribution ;
- des fourchettes de puissance correspondant aux prévisions de projets de renouvellement d'installation de production éoliennes existantes, fournies par l'organisation professionnelle de producteurs d'électricité France Renouvelables ;
- des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER) arrêtées par les communes au moment des travaux préparatoires, en application de l'article 15 de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (art. L. 141-5-3 du code de l'énergie) ;
- de la carte des zones favorables au développement de l'éolien publiée par la DREAL conformément à l'instruction du gouvernement du 26 mai 2021 ;
- de la carte des enjeux relatifs à l'installation des projets photovoltaïques au sol produite par le CEREMA et la DGEC et disponible sur le Portail cartographique EnR de geoservice.

2. Principes de consolidation

Les principes de consolidation débattus avec les membres du comité technique ont consisté à :

- corriger les données issues de la campagne de recensement des installations de production d'électricité renouvelable de plus de 250 kVA en tenant notamment compte des enjeux territoriaux ;
- Spatialiser les gisements, c'est-à-dire définir la désagrégation spatiale à l'intérieur de la région, dans une zone pertinente du point de vue électrique, qui sera considérée pour les études réseau.²

¹ Et qui sont susceptibles de faire l'objet d'une future demande de raccordement à horizon 10 à 15 ans

² La plus petite échelle géographique considérée, pour les données, étant la commune

3. Principes de correction des données issues de la campagne de recensement

Certaines prévisions d'installation de puissance > 250 kVA présentes sur la plateforme numérique à la fin de la campagne de recensement n'ont pas été prises en compte car jugées incohérentes ou disposant déjà de solutions de raccordement, notamment celles :

- qui présentaient une date de mise en service antérieure à 2024 ;
- dont les coordonnées GPS les situent à plus de 15km à l'extérieure des limites de la région ;
- enregistrées sur la plateforme numérique avant plus de 6 mois avant la fin de la campagne, et pour lesquelles le producteur n'a pas confirmé pendant la campagne de recensement que le projet était toujours présent dans son portefeuille de développement ;
- déjà entrées en file d'attente dans le schéma S3R en vigueur ou dans une précédente version.

Les puissances des déclarations conservées ont été abattues en fonction de leur état d'avancement avec des taux définis par l'Instance Nationale de Suivi et d'Amélioration des S3REnR (INSAS) copiloté par RTE et France Renouvelables et réunissant les services de l'Etat, les gestionnaires de réseaux et les fédérations de producteurs.

Etat d'avancement	Abattement INSAS
Autorisé purgé	100%
Autorisé non purgé	90%
Refus contesté	90%
En instruction	80%
Développement	60%
Prospection	50%
Projet suspendu	50%

4. Principes de spatialisation des données issues de la campagne de recensement

La méthode appliquée pour la révision Centre-Val de Loire est la méthode dite de qualification. Les déclarations se voient accorder des bonus définis par la DREAL et validés en comité technique en fonction de leur localisation et de leur état d'avancement. L'analyse est ensuite différenciée par filière, éolienne ou photovoltaïque.

Puis, les déclarations ayant le meilleur bonus sont sélectionnées jusqu'à atteinte du volume du scénario étudié et sont répertoriées sur une carte. C'est ce que l'on appelle la "spatialisation du gisement".